

## Modifications des statuts, liées au rapprochement avec ESCEM Alumni, nécessitant un vote à l'AG du 17/09/21

*(chaque point fera l'objet d'un vote distinct)*

Par dérogation, pendant toute la période intégratoire d'ESCEM Alumni  
(jusqu'à septembre 2023) et sous réserve de la prononciation de la dissolution\*  
de l'association ESCEM Alumni

- Partout dans les statuts, modifier la description d'Excelia.

Remplacer Excelia (Ex Sup de Co La Rochelle) par Excelia (Ex Sup de Co La Rochelle et ESCEM)

- ARTICLE 5 – Composition :

1. Membres actifs : Accorder aux membres à vie ESCEM Alumni, le statut de membres actifs à jour de leur adhésion à vie au sein de l'association Alumni Excelia, avec tous les services associés.

- ARTICLE 9 – Conseil d'Administration :

Le conseil d'administration est porté à vingt trois membres maximum, dont 5 places maximum sont réservées aux diplômés ESCEM.

- ARTICLE 10 – Composition du bureau :

Un 2ème poste de vice-président sera réservé à un diplômé ESCEM.

- ÉLÉCTIONS

- Vote pour les candidatures proposées par le président d'ESCEM Alumni pour les 5 places proposées au Conseil D'Administration :

Julien Dargaisse (2010) / Joëlle Laugier (1992) / David Mazeyrat (2010) / Geoffroy Regouby (2002) / Julien Rousseaux (2010)

Ces modifications deviendraient caduques si les conditions initiales énoncées ci-dessus  
n'étaient pas réunies au 31 octobre 2021.

\*Par le terme dissolution, il est convenu :

- la clôture de l'activité prononcée en AGE courant septembre ou octobre 2021 et déclarée à la préfecture (donnant lieu à un récépissé de dissolution à fournir),

- la rétro cession des actifs annoncés (envrion 40 k€)

- la mise à disposition de l'intégralité de la base de données des 20 000 membres environ pour intégration au système en cours

- la mise à disposition de tous les documents d'archive permettant de maintenir l'histoire passée de l'association